

Chefs d'entreprise : Formez-vous pour booster votre business

Alors que la maîtrise des compétences entrepreneuriales complémentaires à celles du cœur de métier est le principal vecteur de croissance pour les jeunes entreprises, 85% des chefs d'entreprise en France ne se forment pas*. L'École de l'Entrepreneuriat BGE PaRIF, organisme de formation agréé spécialiste de l'accompagnement à la création d'entreprise, fait le point sur les dispositifs de financement et les droits à la formation, souvent méconnus, pour les dirigeants d'entreprise, les travailleurs non salariés et les professionnels libéraux.

Dirigeants de TPE, connaissez-vous votre fonds d'assurance formation ?

Les dirigeants d'entreprise cotisant à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en tant que travailleurs non salariés, ainsi que leurs conjoints collaborateurs ou associés, dans les secteurs du commerce, de l'industrie et des services sont rattachés à l'Agefice. À ce titre leur formation peut être prise en charge. Il s'agit du FIF PL pour les professionnels libéraux. Si les modalités pour activer leurs droits peuvent varier d'un fonds à l'autre, il s'agit généralement d'un montant annuel global réparti sur l'ensemble des ressortissants.

BGE PaRIF propose une série de formations, pour acquérir ou renforcer aussi bien des compétences techniques que stratégiques, telles que : la comptabilité et l'analyse financière, les nouvelles technologies et les compétences numériques, le marketing et la communication, ou encore le choix du statut juridique et l'auto-entrepreneuriat. Toutes sont finançables par les fonds d'Assurance Formation.

En partenariat avec l'Agefice, l'association propose également un programme « Boussole » qui permet un diagnostic sur-mesure de l'activité, ainsi que le pack « Revelation » pour déployer une stratégie de développement commercial, faire évoluer son modèle économique et mettre en place des collaborations internes et externes. Le dispositif « Mallette du Dirigeant » permet également d'accéder à la formation sans aucune avance de frais, dès 10€ de cotisations.

Activez vos droits CPF acquis lors d'un précédent emploi salarié

Le Compte Personnel de Formation (CPF) permet à toute personne active d'acquérir des droits à la formation, utilisables tout au long de sa vie professionnelle. Les dirigeants d'entreprise ayant eu une activité en tant que salariés au cours des dernières années, disposent d'un compte CPF qu'ils peuvent mobiliser pour se former en tant que chefs d'entreprise. À la différence des fonds d'assurance formation, les droits s'acquièrent à titre individuel, se consomment en fonction des formations choisies et n'expirent pas en cas de non-utilisation.

L'École de l'Entrepreneuriat BGE PaRIF propose plus de 20 modules de formations finançables par le CPF, notamment la formation « Construire et conduire un projet entrepreneurial », un parcours certifiant qui permet d'acquérir les compétences entrepreneuriales essentielles pour le développement de tout projet.

Bénéficiez d'un crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise

Prolongé jusqu'au 31 décembre 2024, le crédit d'impôts formation inscrit dans la loi de finances 2023 permet à tous les dirigeants d'entreprise de bénéficier d'un avantage fiscal pour financer l'ensemble de leurs dépenses de formation qui entrent dans le champ de la formation professionnelle continue, aussi bien pour des formations relatives à la gestion d'entreprise que sur des compétences plus techniques spécifiques à chaque métier.

Accessible à tous les chefs d'entreprise au sens large (entrepreneur individuel, gérant de société, président du conseil d'administration, administrateur, directeur général ou membre de sociétés par actions...), le crédit d'impôt formation est calculé au titre de l'année civile et plafonné à la prise en compte de 40 heures de formation par entreprise.

L'École de l'Entrepreneuriat BGE PaRIF propose un catalogue de plus de 30 formations dans les domaines fondamentaux pour les entrepreneurs. Ces formations peuvent être suivies en présentiel, en ligne ou en format hybride. Les différents modes de financement étant cumulables, BGE PaRIF propose un accompagnement personnalisé pour le montage des dossiers.

**Selon une enquête de la Fédération de la Formation Professionnelle réalisée en 2017 par le Cabinet Roland Berger.*

Télécharger le communiqué en PDF
[Télécharger les visuels](#)

Pour plus d'informations ou pour organiser une interview avec les représentants de BGE PaRIF, veuillez contacter le service presse

À propos de BGE PaRIF :

BGE PaRIF, membre fondateur du réseau associatif national BGE, œuvre depuis 1979 pour faire de l'entrepreneuriat une réalité accessible à tous.

Association francilienne d'aide à la création et reprise d'entreprise elle accompagne les différentes étapes de la construction des projets entrepreneuriaux, depuis l'émergence de l'idée jusqu'au développement et la pérennisation de l'entreprise.

BGE PaRIF transmet les savoir-faire et savoir-être entrepreneuriaux à travers des programmes d'accompagnement sur-mesure, des parcours de formation à la carte et des actions de sensibilisation réalisés en concertation avec les acteurs publics et privés de l'écosystème économique régional.

Avec un ancrage territorial fort et historique en Île-de-France, l'association compte plus de 30 lieux d'accueil et des équipes locales de conseillers experts et formateurs qui accompagnent chaque année près de 9 000 entrepreneurs, dispensent plus de 1 100 sessions de formation et sensibilisent à l'entrepreneuriat près de 10 000 personnes.

Pour plus d'information, rendez-vous sur : www.bge-parif.com

Contacts presse :

Agence Linka International

www.linka-int.com

Natalia Fernández

n.fernandez@linka-int.com

+33 6 71 28 39 05

Lili Tibi

l.tibi@linka-int.com

+33 6 79 79 95 98